



Institut de Formation aux Métiers Éducatifs

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

L'assistant de service social (ASS) intervient auprès de personnes confrontées à diverses difficultés : économiques, d'insertion, familiales, de santé, de logement.

L'ASS accueille, soutient, oriente et accompagne de façon individuelle et collective la construction de projets en tenant compte des potentialités des personnes et des possibilités offertes par les structures publiques ou privées.



PRÉ-REQUIS

- Être titulaire du Baccalauréat
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 4.
- Bénéficier d'une validation d'études, d'expériences professionnelles ou d'acquis personnels, en application de l'article L613-5 du code de l'éducation.

APTITUDES

- Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde ;
- Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs.

LA FORMATION

La formation d'une durée de 3 ans (6 semestres) comporte :

- 1517 heures en centre de formation théorique
- 1925 heures sur les lieux de stage ou d'exercice professionnel.

Elle peut être suivie en voie directe ou en cours d'emploi.

4 BLOCS DE COMPÉTENCES

BLOC 1 Concevoir et conduire un accompagnement social et global favorisant l'insertion sociale et l'amélioration des conditions de vie.

- 504 heures

BLOC 2 Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation

- 504 heures

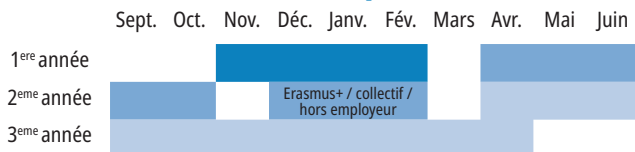
BLOC 3 S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale.

- 250 heures

BLOC 4 S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social.

- 245 heures

4 PÉRIODES DE FORMATION PRATIQUE



ADAPTATION POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

Nos formations et nos accompagnements sont adaptés à la prise en charge des situations de handicap. Nos locaux disposent d'une accessibilité aux personnes à mobilité réduite (normes PMR ERP).

Pour toutes autres situations particulières, nous évaluerons les possibilités d'adaptation des moyens de la prestation.

Si nous ne sommes pas en mesure de répondre à votre besoin, nous vous accompagnerons dans la recherche d'une solution adaptée auprès de nos partenaires, avec notre référent handicap (formation.inclusive@ifme.fr).

SECTEURS D'EMPLOI

- Les collectivités locales (départements et communes).
- L'État (Ministère des Solidarités et de la Santé, de l'éducation nationale, de la Justice...).
- Les établissements publics (hôpitaux...).
- Les organismes de protection sociale (sécurité sociale, allocations familiales, de retraite).
- Les associations du secteur sanitaire et social.
- Les entreprises privées.

DISPENSES OU ALLÈGÈMENTS POSSIBLES

VAE

Diplôme accessible par la voie de la VAE

+ D'INFOS vae@ifme.fr

Tél. 04 66 68 03 10



contact@ifme.fr
Tél. 04 66 68 99 60

2117 chemin du Bachas
30000 Nîmes

6 Quai Boissier de Sauvages
30100 Alès

